



## Interpellation de M. DESMET : Zinne à Uccle.

**M. Desmet** rappelle que la Zinne est la monnaie locale bruxelloise, créée en 2019 par un collectif citoyen. Comme la vingtaine de monnaies locales développées en Belgique, la Zinne vise à dynamiser localement les échanges de biens et de services mais aussi à renforcer le lien social et redynamiser les circuits courts et locaux. À terme, le but des monnaies locales est d'encourager les échanges plus durables et respectueux de l'environnement et de l'humain. En soutenant une économie de proximité avec ses valeurs sociales et environnementales, on participe à la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. Il s'agit donc d'une approche totalement différente des cryptomonnaies.

M. Cools souhaiterait connaître l'ampleur du soutien mis en place par l'entité communale. Combien de commerces uclois participent à ce projet ? Comme la situation évolue-t-elle ? Quelles sont les éventuelles difficultés ?

**Mme l'Echevin Delwart** répond que la commune d'Uccle n'est pas associée spécifiquement à la Zinne mais soutient cet outil car il contribue, parmi d'autres, à une consommation plus durable. C'est la raison pour laquelle le fait d'être favorable aux transactions commerciales avec la Zinne figure parmi les critères d'octroi d'une prime pour l'ouverture d'un commerce. Le site internet de la Zinne mentionne d'ailleurs 13 commerces qui acceptent la Zinne.

La coexistence de la Zinne et d'une monnaie locale ucloise explique peut-être la sous-performance de la Zinne sur le territoire uclois.

Cependant, les prix du concours « Uccle en fleurs » pourront être délivrés sous forme de chèques-commerce ou de Zinne.

**Mme l'Echevine De Brouwer** confirme les propos de Mme l'Echevin Delwart quant à l'octroi des prix du concours « Uccle en fleurs ».

Des informations sur la Zinne seront diffusées lors de la remise des prix.